

**Comité administratif
de coordination**

6 juin 2001
Français
Original: anglais

**Résumé des conclusions auxquelles le CAC est parvenu
à sa première session extraordinaire de 2000**

**Tenue au Siège du Programme des Nations Unies
pour l'environnement, à Nairobi, les 2 et 3 avril 2001**

*Résumé des conclusions du CAC appelant un suivi spécifique***Séance privée du CAC**

Les décisions antérieures concernant le nouveau nom qu'il est proposé de donner au Comité administratif de coordination (CAC) et la participation aux travaux du CAC et de ses organes subsidiaires ont été maintenues. À cet égard, et au vu d'une communication adressée aux membres du CAC par le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il a été confirmé que cette organisation, à l'instar d'autres organes de contrôle de l'application de traités ayant des liens avec l'Organisation des Nations Unies, pourrait être invitée à participer aux travaux des organes subsidiaires du CAC qui portaient sur des questions l'intéressant. En ce qui concerne ses propres sessions, le Comité pourra, en fonction de son ordre du jour, inviter les organes intéressés à participer au débat sur un point donné s'il estime qu'ils peuvent apporter une contribution particulière à son examen.

**Mesures prises par les organismes du système des Nations Unies
face aux défis de la mondialisation dans le contexte de la suite
donnée au Sommet du Millénaire**

Le Comité a examiné le rôle du système des Nations Unies dans le suivi de l'Assemblée du Millénaire, à la lumière du rapport du Comité de haut niveau sur les programmes, à sa première session.

Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a souligné les recommandations suivantes du Comité : a) la lutte contre la pauvreté devait être envisagée de manière plus large afin de prendre en compte les aspects sociaux, éducatifs, nutritionnels, sanitaires et culturels, ainsi que l'importance de l'accès des pauvres à l'autonomie; b) les organisations du système des Nations Unies devaient



être invitées à évaluer la contribution apportée par leurs programmes à la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire la pauvreté extrême, et à communiquer les résultats de leur évaluation à leurs organes directeurs, conformément à leur mandat; c) il fallait lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté afin de mobiliser l'opinion mondiale et d'engager les dirigeants politiques à réaliser les objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne la pauvreté; d) la Banque mondiale et d'autres organismes de financement pouvaient être invités à effectuer conjointement un examen annuel du financement consenti à des conditions de faveur pour divers volets du programme de la campagne mondiale; et procéder à un examen approfondi des besoins de financement mondiaux nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015; e) la capacité du système à éliminer la pauvreté et à suivre les progrès accomplis en ce sens devait être renforcée grâce à l'amélioration des données qui pouvaient servir de base commune à l'analyse, ainsi qu'à la faveur de contacts plus étroits entre les responsables de l'ensemble du système dont les fonctions étaient liées à l'élimination de la pauvreté; et f) le secrétariat du CAC devait créer un réseau informatique qui relierait ces fonctionnaires et serait également accessible, le cas échéant, à des partenaires extérieurs.

Le CAC a fait siennes les recommandations du Comité de haut niveau sur les programmes et s'est dit satisfait des activités que celui-ci avait entreprises.

L'importance des rapports du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire a été mise en avant et des considérations ont été évoquées au sujet du « plan de campagne » que le Secrétaire général devait présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, et des activités de suivi que le système devait mettre en oeuvre. En premier lieu, pour apprécier les chances de réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le rôle respectif des protagonistes nationaux et internationaux, il fallait se rappeler que ces objectifs étaient d'abord et avant tout des engagements dont la tenue incombait aux gouvernements. Il était donc essentiel que les processus de suivi et de contrôle portent sur les initiatives à prendre à tous les niveaux et non pas simplement sur la contribution – cruciale mais essentiellement complémentaire – du système international. Une telle façon de procéder ne devait en aucun cas empêcher le système d'assumer de manière dynamique et structurée le rôle qui lui revenait dans la promotion et l'élaboration des politiques et, plus concrètement, dans le renforcement des capacités nationales, ni de contribuer à l'élaboration de nouveaux schémas en matière de gouvernance afin de mieux répondre aux exigences de la mondialisation. Le CAC a jugé très positif, à tous ces égards, l'axe de réflexion adopté par le Comité de haut niveau sur les programmes, et en particulier ses recommandations relatives à la campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté et à la poursuite des initiatives interinstitutions sur les biens publics mondiaux.

Il a par ailleurs fait observer que la perspective dans laquelle étaient conçus les processus de suivi ne devrait pas se limiter aux initiatives nationales et internationales mais s'étendre aux différents volets de la Déclaration du Millénaire et contribuer à l'adoption d'une approche intégrée qui porte aussi bien sur la sécurité politique que sur les facteurs économiques et sociaux et mette en évidence leurs rapports mutuels.

On a fait valoir que l'un des principaux corollaires de ce qui précédait était que, pour avoir l'impact voulu sur la pauvreté et le développement, les nouveaux mécanismes mis en place devaient favoriser le dialogue et les interactions entre organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du CAC, et avec les gouvernements. Ces mécanismes devaient reposer sur des politiques novatrices et viser à produire systématiquement des résultats concrets de façon à faire évoluer la situation.

Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa prochaine session, sur la base du rapport du Secrétaire général sur le Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des travaux à venir du Comité de haut niveau sur les programmes.

Renforcement de l'appui au développement durable de l'Afrique apporté à l'échelle du système

Le CAC a examiné cette question à la lumière des recommandations du Comité de haut niveau sur les programmes, selon lesquelles les organismes du système des Nations Unies devaient absolument s'unir pour appuyer un cadre d'action dont l'Afrique ait la maîtrise et la direction et qui repose sur la rationalisation et la coordination des initiatives existantes.

Ces recommandations portaient essentiellement sur les moyens de renforcer l'appui de l'ensemble du système à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ce cadre unifié, à savoir : a) les initiatives existantes des Nations Unies en Afrique devaient être passées en revue et évaluées de façon approfondie; b) les organismes des Nations Unies devaient, dans toute la mesure du possible, s'abstenir de lancer de nouvelles initiatives jusqu'à ce que l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ait été mené à bien, tout en continuant à renforcer les synergies entre les initiatives déjà engagées et à élargir leurs effets; c) les donateurs bilatéraux devaient être encouragés à s'engager dans cet effort de rationalisation et de regroupement des initiatives; d) il fallait appuyer sans réserve les travaux de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, dont le débat de haut niveau serait consacré au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable et qui serait l'occasion rêvée de promouvoir le consensus sur le cadre unifié; e) l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mise en train par l'Assemblée générale, devait être l'occasion d'encourager toutes les parties prenantes aux processus globaux et coordonnés prônés dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique, (A/52/871-S/1998/318) et dans la Déclaration du Millénaire; f) l'appui de l'ensemble du système à la création de capacités au niveau national devait être encore renforcé et la coordination interorganisations devait de plus en plus s'inscrire dans une perspective régionale, ce qui serait un moyen clef d'aider l'Afrique à prendre l'initiative et à acquérir la maîtrise de son développement; et g) il fallait déployer des efforts stratégiques et délibérés pour favoriser une meilleure intégration des programmes touchant l'Afrique dans les autres programmes, de ceux qui avaient trait à la consolidation de la paix ou à l'élimination de la pauvreté à ceux qui touchaient au commerce et à la finance, et veiller, en particulier, à ce que les manifestations

Ces recommandations portaient essentiellement sur les moyens de renforcer l'appui de l'ensemble du système à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ce cadre unifié, à savoir : a) les initiatives existantes des Nations Unies en Afrique devaient être passées en revue et évaluées de façon approfondie; b) les organismes des Nations Unies devaient, dans toute la mesure du possible, s'abstenir de lancer de nouvelles initiatives jusqu'à ce que l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ait été mené à bien, tout en continuant à renforcer les synergies entre les initiatives déjà engagées et à élargir leurs effets; c) les donateurs bilatéraux devaient être encouragés à s'engager dans cet effort de rationalisation et de regroupement des initiatives; d) il fallait appuyer sans réserve les travaux de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, dont le débat de haut niveau serait consacré au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable et qui serait l'occasion rêvée de promouvoir le consensus sur le cadre unifié; e) l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mise en train par l'Assemblée générale, devait être l'occasion d'encourager toutes les parties prenantes aux processus globaux et coordonnés prônés dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix durable en Afrique, (A/52/871-S/1998/318) et dans la Déclaration du Millénaire; f) l'appui de l'ensemble du système à la création de capacités au niveau national devait être encore renforcé et la coordination interorganisations devait de plus en plus s'inscrire dans une perspective régionale, ce qui serait un moyen clef d'aider l'Afrique à prendre l'initiative et à acquérir la maîtrise de son développement; et g) il fallait déployer des efforts stratégiques et délibérés pour favoriser une meilleure intégration des programmes touchant l'Afrique dans les autres programmes, de ceux qui avaient trait à la consolidation de la paix ou à l'élimination de la pauvreté à ceux qui touchaient au commerce et à la finance, et veiller, en particulier, à ce que les manifestations concernant notamment le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), les pays les moins avancés, le financement du développement et le développement durable, que les Nations Unies s'approprièrent à organiser, apportent le plus grand soutien possible aux progrès de l'Afrique.

Compte tenu des enseignements tirés des activités menées par le système des Nations Unies en Afrique, le CAC a constaté que les efforts renouvelés dans la région devaient s'appuyer sur l'initiative africaine, l'engagement politique du continent et sa maîtrise de son propre développement. La diversité des difficultés que pose le développement dans la région devait être reconnue et les pays devaient avoir la possibilité d'adopter, à partir de perspectives africaines globales, des priorités et des stratégies adaptées à leur situation particulière. En outre, les programmes à l'échelle du continent africain devaient servir de cadre à une collaboration accrue aux échelles régionale et sous-régionale. Le système des Nations Unies devrait renforcer sa coopération avec les organes régionaux et sous-régionaux en Afrique, en particulier avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et leur apporter un soutien accru. Ainsi, ses plus grandes réussites en Afrique devaient être reprises et regroupées de façon positive dans le cadre d'une stratégie cohérente à l'échelle du système. Il a à cet égard été fait référence au Pacte pour le redressement de l'Afrique, de la CEA, aux termes duquel les pays développés devaient investir les ressources nécessaires en apportant une aide, en allégeant la dette et en ouvrant leurs marchés afin d'accélérer la reprise et la croissance économiques de l'Afrique. De leur côté, les Africains procéderaient aux réformes politiques qu'exigeait leur décollage

Compte tenu des enseignements tirés des activités menées par le système des Nations Unies en Afrique, le CAC a constaté que les efforts renouvelés dans la région devaient s'appuyer sur l'initiative africaine, l'engagement politique du continent et sa maîtrise de son propre développement. La diversité des difficultés que pose le développement dans la région devait être reconnue et les pays devaient avoir la possibilité d'adopter, à partir de perspectives africaines globales, des priorités et des stratégies adaptées à leur situation particulière. En outre, les programmes à l'échelle du continent africain devaient servir de cadre à une collaboration accrue aux échelles régionale et sous-régionale. Le système des Nations Unies devrait renforcer sa coopération avec les organes régionaux et sous-régionaux en Afrique, en particulier avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et leur apporter un soutien accru. Ainsi, ses plus grandes réussites en Afrique devaient être reprises et regroupées de façon positive dans le cadre d'une stratégie cohérente à l'échelle du système. Il a à cet égard été fait référence au Pacte pour le redressement de l'Afrique, de la CEA, aux termes duquel les pays développés devaient investir les ressources nécessaires en apportant une aide, en allégeant la dette et en ouvrant leurs marchés afin d'accélérer la reprise et la croissance économiques de l'Afrique. De leur côté, les Africains procéderaient aux réformes politiques qu'exigeait leur décollage économique.

Le CAC a vivement approuvé le Programme du Millénaire pour le redressement de l'Afrique mis au point par les Présidents de l'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Nigéria, qu'il considérait comme une nouvelle initiative majeure d'inspiration africaine pouvant servir de cadre commun pour relancer l'action en faveur du développement du continent.

Le CAC a décidé de mettre à jour sa déclaration relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (voir annexe), qu'il avait adoptée à sa deuxième session ordinaire de 2000, afin de faire ressortir les éléments pertinents des travaux en cours et d'y revenir après examen des conclusions de la Conférence et du débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts consentis par les pays africains pour parvenir au développement durable.

Rapports du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion

Le CAC a félicité les comités de haut niveau pour leur travail, s'est réjoui des approches qu'ils avaient adoptées pour rationaliser son mécanisme subsidiaire et a fait siennes leurs conclusions. Il a noté qu'il serait demandé aux organes interinstitutionnels existants d'envisager la meilleure façon d'appliquer les méthodes nouvelles et souples que le Comité de haut niveau sur les programmes privilégiait dans leur domaine d'activité respectif. On a évoqué les besoins en matière de coordination dans le domaine du développement durable en prévision du prochain Sommet mondial pour le développement durable, et la nécessité de continuer à coordonner les activités de mise en oeuvre d'Action 21. À cet égard, l'attention a été appelée sur le mandat que l'Assemblée générale avait confié au CAC en vue de la planification, par l'intermédiaire du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de l'Année internationale de l'eau douce (2003) et de son Programme mondial à long terme d'évaluation des ressources en eau, et sur l'importance des travaux entrepris par le Sous-Comité des océans et des zones côtières. Il a également

Le CAC a félicité les comités de haut niveau pour leur travail, s'est réjoui des approches qu'ils avaient adoptées pour rationaliser son mécanisme subsidiaire et a fait siennes leurs conclusions. Il a noté qu'il serait demandé aux organes interinstitutionnels existants d'envisager la meilleure façon d'appliquer les méthodes nouvelles et souples que le Comité de haut niveau sur les programmes privilégiait dans leur domaine d'activité respectif. On a évoqué les besoins en matière de coordination dans le domaine du développement durable en prévision du prochain Sommet mondial pour le développement durable, et la nécessité de continuer à coordonner les activités de mise en oeuvre d'Action 21. À cet égard, l'attention a été appelée sur le mandat que l'Assemblée générale avait confié au CAC en vue de la planification, par l'intermédiaire du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de l'Année internationale de l'eau douce (2003) et de son Programme mondial à long terme d'évaluation des ressources en eau, et sur l'importance des travaux entrepris par le Sous-Comité des océans et des zones côtières. Il a également été question du Sous-Comité de la nutrition, dont étaient membres des partenaires qui n'appartenaient pas au système des Nations Unies.

Le Comité de haut niveau sur les programmes a été invité à prêter attention au lien qui existait entre l'assistance humanitaire (en particulier en vue de la réinstallation des réfugiés) et le développement. Les dispositions relatives au renforcement des interactions avec les acteurs autres que le système des Nations Unies ont été accueillies avec satisfaction.

Le CAC a examiné les modalités d'institutionnalisation de l'École des cadres des Nations Unies en se fondant sur le rapport que le groupe de travail spécial chargé de la question avait présenté au Comité de haut niveau sur les programmes en février 2001, à Vienne. Il a fait sienne l'idée tendant à ce que l'École des cadres fonctionne en tant qu'institution répondant à la demande, à l'échelle du système, soucieuse de promouvoir l'innovation et la réforme dans l'ensemble du système, et s'emploie à instaurer une culture commune au sein du système ainsi que la coopération et l'échange de connaissances entre les organisations du système pour ce qui touchait aux questions de gestion et d'orientation stratégique présentant un intérêt commun; et a approuvé les directives relatives à l'administration établies par les comités de haut niveau du CAC et celles qui avaient trait au financement de l'École des cadres au moyen d'un budget de base alimenté selon une formule de partage des coûts par les organismes des Nations Unies, des droits versés pour les cours et de contributions volontaires. Le CAC a approuvé l'organisation d'une consultation entre les membres du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion aux fins de donner un plan à long terme et un statut à l'École des cadres sur la base des propositions faites par le Secrétaire général à l'Assemblée générale.

Questions diverses

Le CAC a décidé de tenir sa prochaine session les vendredi 19 et samedi 20 octobre 2001 à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

1. Le Comité administratif de coordination (CAC) a tenu sa première session ordinaire de 2001 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) les 2 et 3 avril 2001, sous la présidence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Lors de l'ouverture de la session, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à M. Lennart Båge, Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), à M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et à Mme Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui assistaient pour la première fois à une session de CAC. L'ordre du jour de la session était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Mesures prises par les organismes des Nations Unies face aux défis de la mondialisation, dans le contexte de la suite donnée au Sommet du Millénaire.
3. Renforcement de l'appui au développement durable de l'Afrique apporté à l'échelle du système.
4. Rapports du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion.
5. Questions diverses.

I. Séance privée du CAC

2. Dans la matinée du 2 avril 2001, les membres du CAC ont tenu une séance privée au cours de laquelle les chefs de secrétariat ont entendu des exposés et procédé à un large échange de vues sur les faits politiques nouveaux et sur les problèmes que pose le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) en Afrique et dans d'autres régions.

3. Un certain nombre de questions concernant le fonctionnement du Comité ont été également abordées. Des décisions antérieures concernant le nouveau nom qu'il était proposé de donner au Comité et la participation aux travaux du CAC et de ses organes subsidiaires ont été maintenues. Dans ce contexte et relativement à une communication adressée aux membres du CAC par le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il a été confirmé que celle-ci, comme d'autres organes conventionnels apparentés à l'ONU,

pourrait être invitée à participer aux travaux des organes subsidiaires du CAC qui portaient sur des questions intéressantes. En ce qui concerne ses propres sessions, le Comité peut, compte tenu de son ordre du jour, inviter les organes intéressés à participer au débat sur un point donné s'il estime qu'ils peuvent apporter une contribution particulière à son examen.

II. Retraite du CAC

4. Dans l'après-midi du mardi 3 avril 2001, les membres du CAC se sont retirés brièvement pour se consulter. Au cours de cette retraite, le Coordonnateur résident des Nations Unies pour la République-Unie de Tanzanie et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies [représentant la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] ont informé le CAC des progrès accomplis dans la coopération au niveau national en République-Unie de Tanzanie et ont échangé des vues avec les chefs de secrétariat au sujet de la réalisation des principaux objectifs de la Déclaration du Millénaire¹, en particulier celui consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

5. Le présent rapport rend compte du débat tenu par le Comité à sa session ordinaire.

III. Mesures prises par les organismes des Nations Unies face aux défis de la mondialisation dans le contexte de la suite donnée au Sommet du Millénaire

6. Le Secrétaire général a rappelé qu'au cours des trois dernières années, les membres du CAC avaient mené une longue réflexion sur les problèmes que posait la mondialisation et leurs répercussions sur les travaux des organismes des Nations Unies. Ceux-ci avaient ainsi progressé dans leur connaissance de la mondialisation et de ses incidences, non seulement économiques et financières, mais aussi sanitaires, sociales et autres, de même qu'ils avançaient régulièrement dans leurs efforts collectifs pour y remédier de façon cohérente. La Déclaration du Millénaire avait largement conforté le CAC dans l'idée

que le système des Nations Unies était particulièrement bien placé pour aider la communauté internationale à s'attaquer aux problèmes complexes que soulevait la mondialisation.

7. S'appuyant sur ces considérations, le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), dans le cadre de la session en cours du CAC, a fait distribuer un document proposant une approche intégrée de la formulation des politiques, axée sur l'interdépendance entre les aspects économiques et les aspects sociaux de la mondialisation. Ce document, intitulé « Integrated Thinking and Global Governance », soulignait l'importance d'une réflexion intégrée en cette période d'accélération rapide de la mondialisation. Il préconisait l'adoption d'un cadre de travail analytique privilégiant l'étude de l'interdépendance stratégique entre les principales variables économiques, sociales, environnementales et autres ainsi que la recherche de solutions d'ensemble intégrées et cohérentes. Il proposait l'adoption d'un programme de recherche commune qui aide les organismes multilatéraux à comprendre pourquoi la répartition des avantages et des coûts de la mondialisation entre pays et à l'intérieur des pays était inégale et comment remédier à cette inégalité. Il soulignait par ailleurs la nécessité, pour les organismes des Nations Unies, d'adopter un cadre de travail commun dans lequel s'inscrivent leurs travaux et se forment des partenariats tant à l'intérieur du système, qu'avec d'autres partenaires de développement.

8. Les membres du CAC ont bien accueilli le document et relevé que les propositions qu'il contenait étaient tout à fait pertinentes sur les plans analytique et méthodologique, pour ce qui était de la capacité des organismes des Nations Unies non seulement d'exploiter les liens existant entre les divers aspects de la mondialisation, mais aussi de s'organiser entre eux pour atteindre l'objectif consistant à éliminer la pauvreté énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

9. Le Secrétaire général a relevé que l'une des principales questions que continuaient de se poser les décideurs nationaux et les organismes des Nations Unies était de savoir quelles politiques et mesures complémentaires ils devaient adopter à l'appui des objectifs du millénaire, pour continuer à lutter contre la pauvreté, créer des emplois et maintenir les services sociaux en dépit des contraintes budgétaires et de la libéralisation qu'entraînait la mondialisation. En effet, pour être socialement durable, et notamment remédier

aux inégalités croissantes qui se faisaient jour aux niveaux national et international, la mondialisation devait absolument profiter à tous les peuples du monde, comme le recommandait la Déclaration du Millénaire. Les études et projets des organismes des Nations Unies s'inscrivaient de plus en plus souvent dans le cadre d'approches communes. À l'extérieur du système, le livre blanc du Gouvernement britannique, intitulé « L'élimination de la pauvreté dans le monde : faire de la mondialisation un succès pour les pauvres », s'inspirait d'une démarche très proche de celle du CAC. Il incombait désormais aux organismes des Nations Unies d'unir leurs efforts et de poursuivre sur la lancée de la Déclaration du Millénaire en s'efforçant à leur niveau et à l'échelle du système des Nations Unies de réduire de moitié la pauvreté dans le monde, mais aussi de lancer une offensive concertée auprès de la communauté internationale pour l'encourager à respecter les engagements pris dans la Déclaration. Il a été avancé que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui devait se tenir prochainement serait l'occasion de juger, pour la première fois depuis le Sommet du Millénaire, de la capacité collective des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale d'améliorer réellement les perspectives de développement des pays les plus pauvres.

10. Les membres du CAC ont reconnu que la mondialisation pouvait certes présenter des avantages mais aussi insisté sur la nécessité de remédier à ses conséquences négatives et aux inégalités et vulnérabilités qu'elle accentuait. À cette fin, un ordre de priorité très précis devait être fixé, et être respecté, entre les différentes interventions publiques. La lutte contre la pauvreté et la faim, la santé, l'éducation et l'environnement venaient manifestement en première place. L'élimination de la pauvreté en milieu rural et le rôle du microcrédit étaient aussi des questions très importantes. De manière plus générale, la nécessité d'adopter une approche intégrée pour faire reculer la faim et la pauvreté et le rôle que le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, prévu en juin 2002, pouvait jouer dans la promotion de la sécurité alimentaire et l'application de la Déclaration du Millénaire ont été soulignés. L'importance capitale de l'existence d'un marché du travail créateur d'emplois de qualité a elle aussi été largement évoquée. Il a été question à de nombreuses reprises des migrations en tant qu'aspect de la mondialisation exigeant une plus grande attention que par le passé au niveau

international. Les liens entre les migrations en général et les différents problèmes que posaient les réfugiés et les personnes déplacées ont été soulignés. Le renforcement des mécanismes nationaux et internationaux de gouvernance était considéré comme un des meilleurs moyens de généraliser les bienfaits de la mondialisation tout en remédiant à ses effets négatifs, qu'il s'agisse du trafic des drogues, de la criminalité organisée ou du trafic des personnes.

11. Il a été souligné que pour améliorer la conduite des affaires internationales, il fallait privilégier avant tout la cohérence, de telle manière que, par exemple, les principes justifiant la liberté de circulation des marchandises, des capitaux et des services s'appliquent aussi à la main-d'oeuvre. Il fallait également faire en sorte que les mêmes règles prévalent dans les domaines allant des subventions agricoles à l'ouverture des marchés. Pour atteindre cet objectif à la réalisation duquel les organismes des Nations Unies étaient bien placés pour oeuvrer, on pourrait notamment aider les pays en développement en renforçant leur capacité de participer plus efficacement aux négociations internationales.

12. Il a en outre été noté qu'une meilleure intégration des mesures économiques et sociales, mais aussi des différents aspects du domaine économique lui-même et, notamment du commerce, des investissements, de l'aide publique au développement (APD), de la stabilité budgétaire, des règles budgétaires qu'exigeait la mondialisation et de la responsabilité des sociétés transnationales dans les pays hôtes s'imposait. Un effort plus concerté devait par ailleurs être fait pour insister sur la responsabilité sociale des entreprises. Dans le même contexte plus général, on a rappelé que pour créer les revenus et les emplois productifs indispensables à la réalisation de l'objectif consistant à réduire la pauvreté énoncé dans la Déclaration du Millénaire, il fallait tout d'abord parvenir à une croissance économique qui semblait, pour l'heure, hors de portée, du moins dans certaines régions.

13. Le rôle que les technologies de l'information et de la communication pouvaient jouer, en particulier pour ce qui est de relier le milieu rural aux sources d'information et de manière plus générale, d'augmenter la productivité et la compétitivité des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale, a été souligné. Le regain d'intérêt du Conseil économique et social pour ces questions a été généralement bien accueilli. Aider à combler le fossé

numérique était un des meilleurs moyens pour les organismes des Nations Unies de contribuer à une meilleure répartition des bienfaits de la mondialisation, et ce, en raison non seulement de leurs compétences techniques et de leur pouvoir de mobilisation des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, mais aussi de leur vocation à privilégier la satisfaction des besoins essentiels des pauvres en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, de logement, etc. et, donc de leur capacité de mettre les techniques d'information et de communication au service de leur vocation.

14. Pour bien apprécier la complémentarité des rôles que les organismes des Nations Unies pouvaient jouer dans la généralisation des bienfaits de la mondialisation et la lutte contre la pauvreté, il fallait tenir pleinement compte de l'appui essentiel que les organismes internationaux chargés des transports et des communications apportaient au développement durable : en établissant des normes et des réglementations mondiales favorisant le bon fonctionnement des transports et des moyens de communications, ces organismes contribuaient directement à l'atténuation des effets de la pauvreté et à la création d'emplois dans les pays en développement.

15. C'est dans ce contexte que le Comité a examiné plus précisément le rôle du système des Nations Unies dans le suivi de l'Assemblée du Millénaire, à la lumière du rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa première session. Lorsqu'il a présenté les résultats de cette session, le Président du Comité – et Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) – a fait observer que les premiers travaux du Comité confirmaient l'importance capitale que tous les organismes des Nations Unies attribuaient à la Déclaration du Millénaire du fait qu'elle leur offrait une occasion unique d'unir leurs efforts en vue de la réalisation d'objectifs communs dont celui consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Pour cela, ils devaient commencer par reprendre systématiquement dans leurs programmes et activités les buts et objectifs énoncés dans cette déclaration. L'inventaire proposé de leurs initiatives individuelles et collectives faisant suite à la Déclaration était un élément clef du plan d'action adopté par le Comité pour orienter ses propres travaux ainsi que la participation du système des Nations Unies

aux processus de suivi et de contrôle demandés par l'Assemblée générale (voir plus loin par. 36).

16. Le Président a ensuite évoqué les recommandations suivantes du Comité : a) la lutte contre la pauvreté devait être envisagée de manière plus large afin de prendre en compte les aspects sociaux, éducatifs, nutritionnels, sanitaires et culturels, ainsi que l'importance de l'accès des pauvres à l'autonomie; b) les organisations du système des Nations Unies devaient être invitées à évaluer la contribution apportée par leurs programmes à la réalisation de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire la pauvreté extrême, et à communiquer les résultats de leur évaluation à leurs organes directeurs conformément à leur mandat; c) il fallait lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté afin de mobiliser l'opinion mondiale et engager les dirigeants politiques à réaliser les objectifs fixés par la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne la pauvreté; d) la Banque mondiale et d'autres organismes de financement pouvaient être invités à effectuer conjointement un examen annuel du financement consenti à des conditions de faveur pour divers volets du programme de la campagne mondiale, et procéder à un examen approfondi des besoins de financement mondiaux nécessaires pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015; e) la capacité du système à éliminer la pauvreté et à suivre les progrès accomplis en ce sens devait être renforcée grâce à l'amélioration des données qui pouvaient servir de base commune à l'analyse ainsi qu'à la faveur de contacts plus étroits entre les responsables de l'ensemble du système dont les fonctions étaient liées à l'élimination de la pauvreté; et f) le secrétariat du CAC devrait créer un réseau informatique qui relierait ces fonctionnaires et serait également accessible, le cas échéant, à des partenaires extérieurs.

17. Le CAC a souscrit aux recommandations du Comité de haut niveau sur les programmes et rendu hommage à l'important travail qu'il accomplit sous la direction de ses président et vice-président.

18. L'importance des rapports du Secrétaire général sur les progrès faits dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire a été soulignée et un certain nombre de considérations ont été avancées, au sujet du plan de campagne que le Secrétaire général devait présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, et des activités de suivi qui devaient mener les organismes

des Nations Unies. Tout d'abord, pour apprécier les chances de réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les rôles respectifs des protagonistes nationaux et internationaux, il fallait se rappeler que ces objectifs étaient avant tout des engagements dont la tenue incombait aux gouvernements. Il était donc essentiel que les processus de suivi et de contrôle s'appliquent aux initiatives à prendre à tous les niveaux et non seulement à la contribution, cruciale mais essentiellement complémentaire, du système international. Une telle façon de procéder ne devrait en aucun cas empêcher le système d'assumer de manière dynamique le rôle qui lui revenait dans la promotion et l'élaboration des politiques et plus concrètement dans le renforcement des capacités nationales, ni de contribuer à l'élaboration de nouveaux schémas en matière de gouvernance et de mieux répondre aux exigences de la mondialisation. Le CAC a jugé très positif à tous ces égards l'axe de réflexion adopté par le comité de haut niveau sur les programmes, et notamment ses recommandations relatives à la Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté et à la poursuite des initiatives interinstitutions sur les biens publics mondiaux.

19. Il a en outre fait observer que la perspective dans laquelle étaient conçus les processus de suivi ne devait pas se limiter aux initiatives nationales et internationales mais s'étendre aux différents volets de la Déclaration du Millénaire et contribuer à l'adoption d'une approche intégrée qui porte aussi bien sur la sécurité politique que sur les facteurs économiques et sociaux et mette en évidence les rapports mutuels.

20. On a fait valoir que l'un des principaux corollaires de ce qui précédait était que, pour avoir l'impact voulu sur la pauvreté et le développement, les nouveaux mécanismes mis en place devaient favoriser le dialogue et les interactions entre organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du CAC, et avec les gouvernements. Ces mécanismes devaient reposer sur des politiques novatrices et viser à produire systématiquement des résultats concrets de façon à faire évoluer la situation.

21. Enfin, l'adoption d'une large perspective devrait, non pas nuire à la définition d'un ordre de priorité ni à un examen détaillé, mais y contribuer comme dans le cas de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont le suivi devait porter à la fois sur les mécanismes nationaux – c'est-à-dire sur

les mesures prises au niveau national, avec ou sans l'appui de la communauté internationale – et sur les mécanismes mondiaux et prendre en considération les besoins réels plutôt que les chiffres théoriques à atteindre au niveau mondial.

22. Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa prochaine session, à la lumière du rapport du Secrétaire général sur le Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326) et des travaux à venir du Comité de haut niveau sur les programmes.

IV. Renforcement de l'appui au développement durable de l'Afrique apporté à l'échelle du système

23. Dans sa présentation, le Secrétaire général a rappelé que les questions de sécurité et de développement en Afrique figuraient en bonne place dans le programme du CAC et dans les travaux des organisations membres depuis de nombreuses années. Les difficultés auxquelles l'Afrique devait faire face demeuraient écrasantes. Les problèmes persistants de pauvreté endémique et d'exclusion économique – qui restaient sans solution durable malgré une multitude d'initiatives internationales – étaient aggravés par de nouveaux fléaux tels que le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida). Suite aux engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire, l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/162 du 14 décembre 2000, avait prié les organismes des Nations Unies de prendre des mesures pour intensifier l'ensemble des activités qu'ils menaient en Afrique, en vue de renforcer l'appui qu'ils apportaient à l'action menée pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable, à la lutte contre les maladies et les pandémies, au processus de prévention des conflits et à la consolidation de la démocratie (par. 8). Cet appel visait non seulement à donner un nouvel élan aux activités entreprises mais aussi à envisager l'action en faveur de la paix, de la démocratie et du développement en Afrique non pas isolément de façon intégrée et synergique. De nombreux gouvernements africains s'efforçaient désormais d'harmoniser et d'intégrer leurs actions et de devenir les artisans de

leur propre développement. À nouveau, l'accent était également mis sur l'obligation de rendre des comptes et les dirigeants africains faisaient preuve d'une plus grande honnêteté lorsqu'ils analysaient les problèmes de leur région. Il était donc urgent que la communauté internationale jette un regard ouvert et critique sur ses initiatives en Afrique et leurs conséquences, réexamine leurs orientations et leur degré de synergie et tienne compte des enseignements tirés. Il importait en particulier de savoir si la multiplication de ces initiatives avait pour effet de diminuer leurs effets, en raison de doubles emplois ou encore d'une concurrence inutile, notamment pour l'obtention de ressources.

24. Le Secrétaire général a noté que les activités des organismes des Nations Unies reposaient sur des approches communes, dont le souci de donner à l'Afrique une plus grande maîtrise de ses programmes et projets de développement. Les organismes des Nations Unies s'efforçaient également de collaborer davantage. Ainsi, l'exemple du partenariat créé entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale et d'autres organisations pour donner suite aux conclusions du Groupe de travail spécial pour la sécurité alimentaire et le développement agricole à long terme de la corne de l'Afrique, que dirigeait la FAO, méritait d'être mentionné. Les organismes des Nations Unies restaient cependant les seuls à pouvoir faire un tout cohérent des divers éléments des initiatives en faveur de la consolidation de la paix et du développement en Afrique.

25. Dans sa présentation des recommandations pertinentes du Comité de haut niveau sur les programmes, le Directeur général de l'ONUDI, qui préside ce comité, a souligné que le problème de la multiplication des initiatives multilatérales dans la région avait été au centre des débats du Comité. En effet, les pays d'Afrique étaient de plus en plus sceptiques quant à l'utilité de ces initiatives dont les effets ne compensaient pas toujours la charge qu'imposaient l'établissement des rapports et la coordination. Dans ses conclusions, le Comité a donc vivement recommandé aux organismes du système de s'unir pour appuyer un cadre d'action unique dont l'Afrique aurait la maîtrise et assurerait la direction dans un souci de rationalisation et de synchronisation des initiatives existantes. Un tel arrangement leur permettrait d'utiliser au mieux les ressources limitées dont ils disposent; faciliterait le suivi des résultats

donnés par les mesures prises à l'appui des priorités définies par les Africains eux-mêmes; et encouragerait les pays donateurs à respecter leurs engagements envers l'Afrique. À cet égard, on a souligné la nécessité d'inverser la tendance à la baisse des ressources destinées à l'Afrique.

26. Les recommandations du Comité de haut niveau sur les programmes ont ensuite porté sur les moyens de renforcer l'appui de l'ensemble du système à l'élaboration d'un tel cadre unifié, au moyen des mesures suivantes : a) les initiatives existantes du système des Nations Unies en Afrique devraient être passées en revue et évaluées de façon approfondie; b) les organismes des Nations Unies devraient, dans toute la mesure possible, s'abstenir de lancer de nouvelles initiatives jusqu'à ce que l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90² ait été mené à bien, tout en continuant à renforcer les synergies entre les initiatives existantes et leurs effets; c) les donateurs bilatéraux devraient être encouragés à s'engager dans cet effort de rationalisation et de regroupement des initiatives; d) il faudrait apporter un soutien sans réserve à la session de fond de 2001 du Conseil économique et social, dont le débat de haut niveau serait consacré au thème du rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts consentis par les pays africains pour parvenir au développement durable, qui viendrait à point nommé pour élargir le consensus autour du cadre unifié; e) l'évaluation du Nouvel Ordre du jour devrait être l'occasion d'encourager toutes les parties prenantes aux processus globaux et coordonnés prônés dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/52/871-S/1998/318) et dans la Déclaration du Millénaire à prendre des mesures et des engagements complémentaires; f) l'appui de l'ensemble du système à la création de capacités au niveau national devrait encore être renforcé et la coordination interorganisations devrait de plus en plus s'inscrire dans une perspective régionale, ce qui serait un moyen clef d'aider l'Afrique à prendre l'initiative et à acquérir la maîtrise de son développement; et g) il faudrait déployer des efforts stratégiques et délibérés pour favoriser une meilleure intégration des programmes touchant l'Afrique dans les autres programmes, de ceux qui ont trait à la consolidation de la paix ou à l'élimination de la pauvreté à ceux qui touchent au

commerce et à la finance, et veiller, en particulier, à ce que les manifestations que les Nations Unies s'apprêtent à organiser concernant le VIH/sida, les pays les moins avancés, le financement du développement et le développement durable, apportent le plus grand soutien possible au progrès de l'Afrique.

27. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience des organismes des Nations Unies en Afrique, le CAC a conclu que la communauté internationale devrait s'appuyer sur l'initiative africaine, l'engagement politique du continent et la maîtrise de son propre développement. La diversité des difficultés que pose le développement dans la région devrait être reconnue et les pays devraient avoir la possibilité d'adopter, à partir de perspectives africaines globales, des priorités et des stratégies adaptées à leur situation particulière. En outre, les programmes à l'échelle de l'Afrique devraient contribuer au développement de la collaboration régionale et sous-régionale. Les organismes des Nations Unies devraient intensifier leur coopération et soutenir les organismes régionaux et sous-régionaux en Afrique, en particulier la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Pour ce faire, ils devraient s'inspirer des initiatives qui ont fait leurs preuves en Afrique et les regrouper au sein d'une stratégie cohérente à l'échelle du système. Dans ce contexte, mention a été faite du Pacte pour le redressement de l'Afrique de la CEA dans le cadre duquel les pays développés investiraient les ressources nécessaires pour accélérer le redressement économique et la croissance de l'Afrique par le biais d'une assistance, de l'allègement de la dette et de l'ouverture de leurs marchés. Les Africains, en retour, s'engageraient à entreprendre les réformes politiques requises pour assurer leur décollage économique. La redéfinition des relations entre bénéficiaires et donateurs que prévoit le Pacte est une innovation importante, qui montre que l'Afrique est prête à revoir complètement le système d'assistance, en mettant l'accent sur la maîtrise de son propre développement, la prévision à long terme des besoins d'assistance, l'obligation mutuelle de rendre des comptes et la reconnaissance de la diversité de l'Afrique.

28. Le CAC a accueilli avec satisfaction et fermement appuyé le Programme du Millénaire pour le redressement de l'Afrique, nouvelle initiative africaine de grande envergure lancée par les Présidents de l'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Nigéria, qui

pourrait servir de cadre commun à une action renforcée en faveur du développement de l'Afrique. Le Programme a été conçu en tant que partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, supposant non seulement des engagements mutuels de la part des chefs d'État africains, mais aussi une assistance et des investissements beaucoup plus importants, de la part de la communauté internationale, pour des projets et des programmes conçus par des Africains. Il repose sur une nouvelle vision politique et direction en Afrique. Il s'est révélé être une initiative africaine majeure qui pourrait constituer le cadre de base du redressement économique et du développement de la région.

29. Le CAC a également été informé des résultats de la mission conjointe, effectuée par le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et le Président de la Banque mondiale en Afrique en février dernier, laquelle avait mis en évidence les priorités des dirigeants africains eux-mêmes, à savoir promouvoir la bonne gouvernance et la consolidation de la paix, augmenter la compétitivité et favoriser l'investissement, promouvoir l'intégration et la coopération à l'échelle régionale et renforcer l'investissement dans les ressources humaines.

30. De l'avis général, les premiers éléments d'un nouveau partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale, ancré dans l'engagement des dirigeants africains d'oeuvrer ensemble afin de promouvoir des politiques efficaces et de mobiliser un soutien accru de la communauté internationale, étaient déjà en place et devaient permettre de s'attaquer aux défis auxquels se trouvait confrontée la région, que les organismes des Nations Unies doivent soutenir. Quatre objectifs ont été retenus pour devoir être appuyés par la communauté internationale : élargir l'accès aux marchés pour les produits exportés par les pays africains; alléger encore la dette africaine; accroître l'aide publique au développement (APD); et harmoniser et simplifier les conditions d'octroi de l'aide pour renforcer son impact sur le développement et réduire la charge administrative qui pèse sur les pays africains.

31. Ce nouveau partenariat devrait s'accompagner d'une importante augmentation de l'APD dans la région. On a estimé que, pour atteindre l'objectif de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, les incidences de la pauvreté, l'Afrique devrait obtenir un taux de croissance de 7 % 10 années durant. Comme l'épargne nationale ne pourrait pas, à elle seule, produire un tel résultat, il

faudrait accroître considérablement l'investissement dans la région. Pour l'heure, seul 1,2 % de la totalité des investissements étrangers directs va à l'Afrique ou plutôt à un petit nombre de pays en Afrique. Il faut donc que l'APD augmente pour que les pays africains puissent atteindre un taux de croissance plus élevé et, partant, attirer des investissements étrangers. En outre, il convient de remédier à l'insuffisance des capacités existant dans la région, particulièrement dans les domaines de la gouvernance et de l'utilisation qui est faite de l'aide. Pour que l'APD augmente, elle doit être utilisée efficacement et rentablement et servir à combattre les causes de la pauvreté dans la région.

32. Le renforcement des capacités en Afrique doit aller de pair avec le lancement d'interventions globales et cohérentes en cas de crise, qui combinent comme il se doit consolidation de la paix, aide d'urgence et mesures d'appui au développement à long terme. La démarche en deux temps adoptée pour combattre la sécheresse dans la corne de l'Afrique, qui comportait un effort à court terme visant à atténuer les effets de la pénurie de vivres et une action à long terme pour assurer la sécurité alimentaire, est un exemple à retenir.

33. On a également évoqué la difficulté qu'ont les organismes des Nations Unies à aider les pays africains à satisfaire durablement des besoins élémentaires tels que l'eau, l'électricité et le logement. À cet égard, on a souligné le rôle que pouvaient jouer les petits entrepreneurs africains avec un appui adéquat de la communauté internationale. On a insisté sur le problème que posait le logement en Afrique, problème dont l'urgence grandissait avec l'urbanisation rapide. Cette tendance, qui ne ferait probablement que se confirmer à l'avenir, exigeait une action concertée de la part des organismes des Nations Unies.

34. Le CAC a décidé de mettre à jour sa déclaration relative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (voir annexe), qu'il avait adoptée à sa deuxième session ordinaire de 2000, afin de tenir compte des remarques faites à ce sujet lors du débat évoqué ci-dessus et de revenir sur ces questions, notamment à la lumière des conclusions de la Conférence et du débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable.

V. Rapports du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion

35. Le Secrétaire général a rappelé qu'à sa dernière session, le CAC avait demandé au Comité de haut niveau sur les programmes et au Comité de haut niveau sur la gestion de procéder à une analyse des questions prioritaires à coordonner et à un examen des responsabilités des organes faisant partie du mécanisme subsidiaire du CAC.

36. Dans sa présentation du rapport, le Directeur général de l'ONUDI, en qualité de Président du Comité de haut niveau sur les programmes, a exposé les deux principes qui avaient guidé ses travaux, à savoir que : a) l'examen du mécanisme subsidiaire devait partir de zéro; et b) du fond dépendait la forme, c'est-à-dire que les exigences de fond du programme de travail déterminaient les méthodes de coordination, et non l'inverse. À des organismes subsidiaires permanents se réunissant régulièrement et devant faire rapport au CAC, le Comité dans son ensemble préférait des méthodes de coordination conçues en fonction des circonstances, limitées dans le temps et axées sur des tâches précises. Il plaidait par conséquent pour une solution plus souple fondée sur l'utilisation systématique des techniques de communication modernes, le recours à des chefs de projet/organisations chef de file, l'évaluation régulière des besoins de coordination et le renforcement des consultations avec des parties prenantes extérieures au système des Nations Unies. S'agissant de son futur programme de travail, le Comité a décidé de dresser un inventaire complet des initiatives institutionnelles et interorganisations en cours au sein du système des Nations Unies pour donner suite à la Déclaration du Millénaire, sur la base duquel seraient évalués les besoins en matière de coordination et mises au point des mesures les mieux adaptées pour y répondre avec originalité et souplesse. Pour l'heure, des mesures transitoires ont été prises concernant les organes interorganisations existants. Ceux-ci ont été invités à envisager les meilleurs moyens d'appliquer les solutions souples prônées par le Comité, notamment dans le cadre du soutien apporté aux organes intergouvernementaux.

37. En l'absence du Président du Comité de haut niveau sur la gestion, le Directeur général adjoint de

l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a, en qualité de Vice-Président, présenté le rapport du Comité. Il a rappelé que, dans le domaine de la gestion, les organes subsidiaires du CAC regroupaient un ensemble de comités permanents chargés des questions de personnel, des finances et du budget ainsi que des systèmes d'information, appuyés par différents secrétariats. L'examen de ces organes avait pris comme point de départ ce qu'il fallait faire au niveau interorganisations dans le domaine de la gestion, plutôt que ce qui se faisait à l'heure actuelle. Les objectifs principaux étaient d'améliorer les services et la productivité ainsi que l'efficacité des organismes des Nations Unies. Le Comité a conclu que l'on pourrait se passer des comités permanents et que son programme de travail serait appliqué de manière plus efficace moyennant la participation active de ses propres membres, un recours plus important aux organismes ad hoc, aux méthodes des organisations chef de file, aux échanges électroniques, ainsi qu'aux réseaux d'experts techniques appuyés par le secrétariat du CAC dans un souci d'intégration. Un tel réseau d'experts, constitué de responsables des ressources humaines des organismes des Nations Unies, représenterait le CAC aux réunions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Des méthodes de coordination souples devraient également être utilisées dans les domaines de la passation de marchés, des déplacements et des services de conférence. Le Comité associerait étroitement son travail avec celui de ces experts pour que les questions intersectorielles soient traitées de manière stratégique et cohérente. À cet égard, le Comité a recensé un certain nombre de questions prioritaires à aborder à l'échelle du système afin d'orienter son propre programme de travail, à savoir : a) la croissance nominale nulle; b) l'exploitation de la technologie; c) la simplification des procédures; d) l'emploi durable; et e) la sécurité du personnel.

38. Le CAC a salué le travail accompli par les comités de haut niveau, accueilli avec satisfaction les solutions qu'ils avaient retenues pour simplifier son mécanisme subsidiaire, et fait siennes leurs conclusions telles qu'elles sont résumées ci-dessus. Dans ce contexte, le CAC a rappelé la décision qu'il avait prise, à sa deuxième session ordinaire de 2000, aux termes de laquelle il avait « souligné que l'examen du mécanisme subsidiaire par les deux comités de haut niveau devrait partir de zéro, c'est-à-dire qu'il devrait prendre comme point de départ ce qu'il fallait faire, plutôt que ce qui se faisait à l'heure actuelle » (voir ACC/2000/20,

par. 36). Il avait en outre souligné que « le nombre d'organes permanents devrait être réduit au minimum, et leur maintien reposer sur des critères rigoureux » (ibid.). Le CAC estimait que la période en cours serait considérée comme une période transitoire pendant laquelle les organes interorganisations auraient pour tâche principale de rechercher le meilleur moyen d'appliquer les méthodes de coordination novatrices et souples prônées par le Comité de haut niveau sur les programmes dans leurs domaines respectifs. Mention a été faite des travaux du Comité interorganisations sur le développement durable dans le domaine du développement durable et leur intérêt pour le Sommet mondial pour le développement durable devant se tenir prochainement, compte tenu de la nécessité de continuer à coordonner la mise en oeuvre d'Action 21³. Certains ont appelé l'attention sur le mandat confié par l'Assemblée générale au CAC, par l'intermédiaire du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques, concernant la préparation de l'Année internationale de l'eau douce en 2003 et du Programme mondial d'évaluation des ressources en eau qui y est associé, et sur l'importance de l'action du Sous-Comité des océans et des zones côtières. D'autres ont fait remarquer qu'il était indispensable de se faire une idée précise de l'avenir et d'aller de l'avant en adoptant une approche novatrice et dynamique pour atteindre les objectifs que s'étaient fixés le CAC et surtout en faisant appel à des intervenants extérieurs, au secteur privé en particulier. On a également mentionné le Sous-Comité de la nutrition, aux travaux duquel étaient invités à participer des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Le CAC a prié le Comité de haut niveau sur les programmes d'achever son examen pendant la période transitoire, en tenant compte des considérations évoquées ci-dessus, et de lui soumettre ses recommandations à sa deuxième session ordinaire de 2001.

39. Le Comité de haut niveau sur les programmes a été invité à tenir compte du lien existant entre les programmes humanitaires, notamment de réinstallation des réfugiés, et le développement. Les mesures prises par le Comité pour renforcer les échanges avec des intervenants extérieurs au système des Nations Unies ont été accueillies avec satisfaction.

Sommet mondial sur la société de l'information

40. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion », le représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fait un exposé aux membres du CAC sur les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information prévu pour 2003. Ce sommet, qui a reçu l'aval du CAC, devrait se tenir sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'UIT agissant comme chef de file dans son organisation et sa préparation, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies réunis dans un Comité d'organisation de haut niveau du Sommet. À la date de la session, des consultations avaient eu lieu sur un certain nombre de questions importantes : coordination des contributions, approbation du mandat du Comité d'organisation, choix du lieu du Sommet, etc. Il est prévu que les membres du Comité d'organisation se réunissent à l'occasion de la deuxième session ordinaire de 2001 du CAC. L'UIT a également rencontré des représentants du secteur privé et de la société civile pour discuter avec eux de l'organisation et des préparatifs du Sommet.

41. Le représentant de l'UIT a fait observer qu'il était urgent de choisir le lieu où se tiendrait le Sommet, la Suisse et la Tunisie se proposant tous les deux de l'accueillir. Étant donné le caractère exceptionnel du Sommet, l'ampleur de son ordre du jour, la diversité des parties souhaitant y participer – avec notamment le secteur privé, la société civile et les organisations non-gouvernementales – et les préparatifs importants qu'il demandait, le choix du lieu où il se tiendrait serait une condition de son succès. Se fondant sur ces considérations, ainsi que sur des considérations techniques, le Secrétaire général de l'UIT a indiqué aux membres du Comité d'organisation de haut niveau que les avantages présentés par la Suisse pendant la phase préparatoire du Sommet seraient, d'un point de vue technique et organisationnel, un facteur important dans ce choix.

École des cadres du système des Nations Unies

42. Dans son examen de la question, le CAC a envisagé divers arrangements en vue de l'institutionnalisation de l'École des cadres du système des Nations Unies à la lumière du rapport que le groupe de travail spécial sur ce sujet avait présenté au Comité de haut niveau sur les programmes en février 2001 à Vienne. Le groupe de travail y souscrivait au principe d'une école qui serait une institution au service de l'ensemble du système des Nations Unies, guidée par la demande, favorisant l'innovation et les réformes dans tout le système et déterminée à encourager une culture commune, ainsi que la coopération et la mise en commun, entre les divers organismes du système, des connaissances acquises sur les aspects stratégiques et managériaux des questions de politique d'intérêt commun; dont la gouvernance s'appuierait sur les nouveaux comités de haut niveau du CAC; et dont le financement serait assuré à la fois par un budget central auquel contribueraient les organismes du système, par des frais de scolarité et par des contributions volontaires. Le groupe de travail approuvait également l'idée de convoquer une réunion de consultation interinstitutions des membres des comités de haut niveau sur le programme et sur la gestion afin d'élaborer le plan de développement et les statuts de l'École, que le Secrétaire général demanderait ensuite à l'Assemblée générale d'approuver.

IV. Questions diverses

43. À la demande de la Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, le CAC a examiné la question de la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones dans le système des Nations Unies visée par la résolution 2000/22 du 28 juillet 2000 du Conseil économique et social. La Haut Commissaire a également informé le CAC de l'état des préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée convoquée en Afrique du Sud du 31 août au 7 septembre 2001.

44. La Directrice exécutive de l'UNICEF a fait un exposé sur le processus préparatoire des sessions

extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées aux enfants et au VIH/sida.

45. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire général a également fait le point pour le CAC de deux questions concernant son secrétariat. Il a confirmé que les budgets des bureaux new-yorkais et genevois du secrétariat du CAC avaient été maintenus à un niveau de subsistance, l'exercice biennal en cours étant considéré comme une période de transition. Entre-temps, les capacités du secrétariat ont été regroupées et lorsque les mécanismes subsidiaires auront été passés en revue, un organigramme révisé sera préparé et soumis à l'examen du CAC. Celui-ci a également été informé de la mise en service du Réseau Information Direction, qui permettra aux membres du CAC de communiquer entre eux directement, rapidement et en toute confidentialité sur des questions qui requièrent l'attention personnelle des dirigeants des organismes concernés. Il était prévu que le secrétariat initierait les coordonnateurs désignés du CAC à son fonctionnement.

46. Le CAC a décidé de tenir sa prochaine session les vendredi 19 octobre et samedi 20 octobre 2001 au Siège des Nations Unies à New York.

47. S'exprimant au nom du CAC, le Secrétaire général a remercié le Directeur exécutif du PNUE de l'hospitalité accordée à la première session ordinaire de 2001 du CAC et de l'excellent appui fourni par le personnel du PNUE et du Bureau des Nations Unies à Nairobi.

Notes

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² Résolution 46/151 de l'Assemblée générale, annexe, sect. II.

³ Rapport de la *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe II.

Annexe

Projet révisé de déclaration du Comité administratif de coordination sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La communauté internationale prépare actuellement ce qui sera l'une des pierres de touche des engagements qu'elle a pris au Sommet du Millénaire des Nations Unies : la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Bruxelles en mai 2001. Cette conférence lui offre l'occasion d'aborder de façon globale, dans un esprit de solidarité internationale, des questions qui touchent les pays les moins avancés. Pour ces derniers, qui sont au nombre de 49, dont 34 en Afrique, le défi consiste à renforcer et consolider leurs moyens d'action, compte tenu de leurs caractéristiques sociales et culturelles, et à s'intégrer sans réserve dans l'économie mondiale sur une base équitable et avantageuse.

Pour la communauté internationale, le défi consiste à aider les pays les moins avancés dans cette entreprise. Les mesures prises par les États joueront un rôle crucial dans l'application effective des décisions issues de la Conférence de Bruxelles. De leur côté, les organismes du système des Nations Unies suivront de près et en continu la contribution que la Conférence de Bruxelles fera à ce processus. Les actions appropriées seront lancées au niveau des pays, sous l'égide du coordonnateur résident du système des Nations Unies, dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des bilans communs de pays, du Cadre général de développement et des stratégies interrégionales, régionales et sous-régionales de réduction de la pauvreté, et dans le respect des mandats, programmes de travail et prérogatives des organismes du système des Nations Unies. Ceux-ci étudieront plus à fond la question de savoir quelle pourrait être la meilleure façon d'intégrer à leur programme de travail et de faire examiner par leurs organes intergouvernementaux les décisions issues de la Conférence.